



Guide méthodologique pour l'animation autour de l'Euro 2016

Annexe 1 : Exemples de bonnes pratiques

*Annexe 2 : Service Civique – Référentiel de missions
« accompagnement social de l'Euro 2016 »*



#TousPrêts

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

CINQ THÉMATIQUES PRIORITAIRES

La promotion de la santé par la pratique sportive

L'instruction du ministère chargé des Sports en date du 24 décembre 2012 concernant la promotion et le développement de la pratique des activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé publique prévoit la mise en place de **plans régionaux sport santé bien-être** pluriannuels, coordonnés par les **Agences Régionales de Santé (ARS)** et les **Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**. Parmi les actions identifiées au sein du plan national sport santé bien-être figure notamment l'accompagnement du développement de l'offre de pratique dans les clubs pour les personnes à besoins spécifiques via la **part territoriale du Centre national pour le développement du sport (CNDS)** et via le **fonds d'intervention régional (FIR)** de chaque ARS.

Les axes stratégiques retenus pour la mise en place des plans régionaux insistent sur la « promotion et le développement de la pratique des APS, particulièrement de loisir, pour les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes avancées en âge, les personnes en situation de handicap », ainsi que le « renforcement de la prise en compte de la promotion de l'APS comme facteur de santé au sein de la politique de la ville ».

L'organisation d'un grand événement sportif dans notre pays crée un contexte favorable à une intensification des actions de communication mettant en lumière les bienfaits de l'activité physique pour la santé et à un développement de l'offre de pratique.

Pour ce faire, tous les réseaux existants, mis en synergie dans les plans régionaux sport santé bien-être, doivent être mobilisés et travailler en collaboration étroite.

On peut citer notamment : le réseau des villes OMS, le réseau européen des Villes-Santé, le réseau Elus, santé publique et territoires, les réseaux de prévention mis en place pour décliner au niveau territorial une priorité nationale (Plan obésité, bien-vieillir, PNNS, PRAPS...).

Les dispositifs supports existants constituent également des bases pertinentes pour les actions de proximité : ateliers santé ville, volet cohésion sociale des contrats de ville 2014-2020, contrats locaux de santé (CLS) portés par les ARS et les collectivités locales.

Des **missions de Service Civique** peuvent être construites afin d'associer de jeunes volontaires à la mise en œuvre de ces actions.

Quelques exemples concernant ce qui peut être fait :

Développer la pratique sportive pour les publics qui en sont les plus éloignés, notamment dans un but de prévention de l'obésité et de bien vieillir

- La **Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Loire**, en partenariat avec la **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)** et le **mouvement sportif**, projette une action destinée à mobiliser le mouvement sportif ligérien, les structures de santé et du handicap autour de l'animation d'ateliers de pratique du football. Cette action se déclinera autour de trois périodes :
 - Avant l'Euro : un travail de préparation, qui portera, au-delà des ateliers, sur l'organisation d'un colloque sur le thème, « le football, un sport collectif accessible à tous. Enjeux de santé, de rencontre et d'accueil »
 - Pendant l'Euro : des ateliers de pratique du football sous toutes ses formes et la démonstration d'une pratique de compétition handisport
 - Après l'Euro : la mise en place d'offres de pratique régulière sur le territoire
- La **DDCS du Pas de Calais** met en place un programme annuel à l'intention des femmes hébergées en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : « **62Elles** ». Elle s'appuie pour cela sur des professionnels mis à disposition par l'association Profession Sport 62. Cette opération a pour objectif d'aider des femmes en situation de précarité à se reconstruire en les accompagnant dans un travail de réconciliation avec leur corps par la pratique de l'activité physique.

Des liens peuvent être recherchés avec les opérations fortes organisées dans ce domaine : l'opération Sentez-vous Sport portée par le CNOSF (septembre 2015), la Journée du sport scolaire (16/09/2015), la Journée sport et entreprises (17/09/2015), Semaine européenne du sport (7 au 13/09/2015)...

Mettre en place des actions de communication destinées à sensibiliser les publics cibles aux bienfaits de l'activité sportive

Partant du constat qu'il existe une multitude d'acteurs qui travaillent autour du sport santé sans se connaître, la DRJSCS du Nord Pas de Calais a eu l'idée de les rassembler dans un groupe chargé de concevoir une action de communication spécifique à l'Euro, destinée à sensibiliser les publics cibles (territoires politique de la ville et territoires ruraux, personnes en situation de handicap, détenus, personnes hospitalisées, personnes âgées, sédentaires...) aux bienfaits de l'activité sportive : une Flash Mob Sport Santé.

Fondée sur l'utilisation des mots choisis par les publics cibles pour définir leur image du sport santé, la Flash Mob a vocation à être utilisée très largement sur le territoire avant, pendant, voire après l'Euro. Les effets attendus concernent également le renforcement des liens entre les publics, la cohésion sociale, la mixité intergénérationnelle.

Pour ce projet, la DRJSCS a mobilisé les partenariats les plus larges : le CROS, l'EPGV, la Ligue de football associés au pilotage ; l'ARS, le conseil régional, l'AMF, l'ANDES, la CPAM, la LMCU, le Rectorat, la DASEN, le CREPS de Wattignies, plusieurs ligues sportives, des associations engagées dans le sport santé (Siel Bleu, Passportsanté62, Les étoiles dans les yeux...), les mutuelles (MGEN, Mutualité française, AG2R), des établissements scolaires et universitaires ainsi que des secteurs hospitalier et pénitentiaire, des établissements spécialisés, des salles privées de remise en forme.

Prévenir la perte d'autonomie grâce à la promotion de l'activité physique adaptée : actions dans les EHPAD

A l'occasion des Jeux Équestres Mondiaux en 2014, la **DRJSCS de Basse-Normandie**, en lien étroit avec **l'ARS, l'URIOPSS** et les **collectivités territoriales (villes)**, a initié un projet intitulé « **Le pied à l'étrier** » qui a permis le rassemblement de tous les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires de la région.

Grâce à ce projet, des actions pédagogiques autour du cheval ont pu être mises en place pour les publics de ces établissements, qui ont débouché sur l'organisation d'une **journée d'animation festive**, « Le Ranch » : neuf « Ranchs » sur le territoire de la région, dans les quartiers politique de la ville, ont constitué des lieux d'animation ludique, festive, et de convivialité, favorisant la mixité sociale. Ces actions ont bénéficié de financements de la DRJSCS, l'Acisé (crédits de la politique de la ville), le conseil régional, le GIP organisateur des Jeux Équestres, l'ARS et les villes.

Éduquer les enfants et/ou les jeunes à l'image, afin de développer chez eux un regard critique sur les images incitant à la consommation d'aliments ou de boissons susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé.

Parmi les points d'appui possibles : **La Semaine de la presse et des médias dans l'École** qui se déroule chaque année au mois de mars, ou encore les actions mises en place par les fédérations sportives pour inciter les enfants et les jeunes à avoir une alimentation saine. Ex : le **programme éducatif fédéral de la FFF** comporte un volet santé et des outils pédagogiques fournis aux éducateurs sportifs pour traiter ces questions au sein des clubs.

Ces actions peuvent conduire à l'élaboration par les enfants et/ou les jeunes concernés d'outils de communication mis en œuvre au cours de l'événement dans un but de prévention.

Ex : **Les quinze élus juniors de la commission Sport-Santé du conseil général de l'Hérault** ont conçu, co-animé avec des professionnels et organisé l'évaluation d'un **projet de prévention du tabagisme**, « Sans clope, je suis au top ! ». Ils ont décidé dans ce cadre d'élaborer trois outils : un film, des affiches et l'organisation d'une course, un cross. La réalisation et la diffusion du film, distribué à la rentrée 2011-2012 à tous les collèges du département, ont impliqué des partenariats multiples : professionnels de l'animation du conseil général, médecin conseiller technique de l'inspecteur d'académie, association Champ-Contrechamp, Souffle L'R, clinique du

Souffle, Epidaure-Pôle prévention du CRLC Val d'Aurelle de Montpellier. Des séances de projection du film ont été animées par les élus du conseil départemental des jeunes, aidés par des professionnels de l'animation et de la santé. Des témoignages, des débats, des ateliers ont été organisés à cette occasion.

L'engagement, l'insertion des jeunes et l'éducation à la citoyenneté par le sport

Utiliser la passion des jeunes pour le football comme moyen d'éducation

A Lens notamment, dans le stade Bollaert, l'**association Diambars** met en place le **projet « Stade Sup »**, qu'elle a développé dans un premier temps au Stade de France. Ce programme, qui se déroule pendant l'année scolaire, a pour vocation de faire du stade un lieu de rencontre et de partage des savoirs. Il est fondé sur des ateliers pédagogiques au cours desquels un groupe de jeunes issus des quartiers populaires utilise des outils du type mindmapping, multimédia et audiovisuel pour créer des productions (films par exemple) qui sont ensuite utilisées comme outils de diffusion de cette expérience dans les quartiers et au sein du stade.

Ces ateliers ont pour objectifs d'initier les jeunes concernés au maniement d'outils techniques, de leur apprendre à travailler en équipe, de leur faire découvrir la richesse et la variété des métiers liés au stade (notamment par des rencontres avec les corps de métiers concernés), de développer la diversité et la mixité filles-garçons, de permettre la création et la gestion d'un projet jusqu'à son terme. Les partenariats mis en œuvre par Diambars pour cette opération sont diversifiés : préfecture du Pas de Calais, CGET, région Nord Pas de Calais, Racing Club de Lens, UNESCO, mais aussi un ensemble de partenaires privés, dont Randstad, entreprise néerlandaise spécialisée dans le domaine de l'intérim.

Utiliser le sport pour permettre aux jeunes de découvrir et d'apprécier la richesse et la diversité des cultures européennes

- Le **club de futsal de l'Erdre** accueille 6 jeunes venant d'Espagne, d'Italie et du Portugal en **Service Volontaire Européen (SVE)** pour une durée d'une année : ces jeunes interviendront dans plusieurs écoles primaires afin de faire connaître la culture de leur pays. Ils participeront en fin d'année scolaire à l'organisation d'un grand rassemblement autour du foot salle, réunissant des enfants des écoles de l'agglomération nantaise et d'écoles étrangères qui sont leurs partenaires habituels pour des échanges internationaux.
- À Bordeaux, la **Maison de l'Europe** s'appuie également sur le **programme Erasmus +** pour mettre en œuvre un projet portant sur les valeurs de l'Europe et la connaissance des pays accueillis en France : **30 jeunes en Service Civique et 30 jeunes en Service Volontaire Européen** formeront des binômes de jeunes ambassadeurs français et étrangers chargés de faire connaître, dans les structures

de loisir d'enfants et de jeunes (notamment des territoires prioritaires) les valeurs de l'Europe et les pays qui seront présents lors de l'Euro, sous une forme ludique et adaptée à chaque tranche d'âge. La ville de Bordeaux soutient financièrement cette action.

- Le **Centre d'information des jeunes de Paris (CIDJ)** prévoit d'organiser des **lieux d'échanges entre jeunes Français et jeunes Européens** durant la compétition, dans les espaces publics et/ou dans les fan zones.

Mobiliser les dispositifs qui permettent de développer l'autonomie des jeunes

Le programme **Ville, Vie, Vacances (VVV)** permet à des jeunes de 11 à 18 ans, prioritairement issus des quartiers relevant de la politique de la ville et ne partant pas en vacances, de bénéficier d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires. Les actions mises en œuvre doivent permettre aux jeunes de s'impliquer activement ; elles doivent également promouvoir la mixité filles/garçons et s'inscrire dans un continuum de prise en charge éducative, en cohérence avec les activités proposées dans le cadre d'autres dispositifs locaux, hors vacances scolaires.

Un exemple parmi d'autres : **l'association Raid Aventure Organisation** réunit des jeunes collégiens âgés de 15 à 17 ans de la région Centre et de l'Île de France pour préparer pendant les weekends et les vacances un **raid en ULM** ; ce projet lui permet de travailler plusieurs objectifs : l'implication et le dépassement de soi, la cohésion de groupe, les valeurs civiques, la découverte d'un milieu professionnel, l'intégration de la différence (participation de jeunes handicapés), la connaissance et la compréhension d'événements historiques.

L'association a développé de nombreux partenariats, notamment avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Éducation nationale, l'ANCV, plusieurs fédérations sportives, les collectivités territoriales ou encore l'AMF (Association des Maires de France), ainsi que des partenaires privés.

Dans le même état d'esprit, le grand événement sportif peut susciter des projets utilisant l'activité sportive pour mobiliser un groupe de jeunes en difficulté autour d'un défi faisant appel au dépassement de soi, à l'esprit d'équipe, à la persévérance.

Responsabiliser les enfants et/ou les jeunes sur des missions d'intérêt social, dans un cadre et avec un accompagnement adapté (Service Civique, Conseils d'enfants et de jeunes)

- La mise en place **d'actions de prévention des conduites à risque portées par les pairs** (et des formations préalables nécessaires) à l'intention des jeunes dans les espaces publics et/ou les fan zones durant l'événement constitue un exemple pertinent du type de missions envisageables.

On peut citer comme exemples de bonnes pratiques dans ce domaine :

- La ville de Rennes a mis en place en 2008 le **dispositif Noz'ambule** : des intervenants vont à la rencontre des jeunes dans le centre-ville le soir et la nuit afin de faire passer des messages de prévention. En première partie de soirée, de 17 à 22h30, ces intervenants sont des étudiants salariés formés par la LMDE. Le relais est ensuite pris, de 22h à 2h du matin, par des professionnels de l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (Anpaa).
- À Lyon, l'**association Avenir Santé** recrute depuis 5 ans des **jeunes en Service Civique** afin de leur faire découvrir la **prévention et la réduction des risques**. Après une période de formation, ils sont impliqués de façon opérationnelle dans les différents dispositifs :
 - actions sur les événements festifs : recrutement, formation et suivi des équipes bénévoles, organisation opérationnelle de la prévention dans le cadre des événements en lien avec l'organisateur, actions de prévention/réduction des risques au sein de l'événement
 - prévention mobile sur les espaces publics : aller à la rencontre des jeunes sur l'espace public afin de les informer, de prévenir et de réduire les risques liés à une hyper consommation de produits psychoactifs, principalement alcool
 - interventions en milieux scolaires...
- Projets associant les Conseils d'enfants et de jeunes à l'organisation et au déroulement de l'événement. Ces conseils peuvent également être sollicités pour la mise en place d'actions d'animation portées par des jeunes dans le cadre de l'événement, d'actions de prévention et/ou d'éducation par les pairs...

Dans le département de la Loire, le **réseau des conseils d'enfants et de jeunes** a prévu d'organiser en mai 2016 **une réunion dédiée aux valeurs du Vivre ensemble, du respect de l'autre, de la rencontre interculturelle** : les thématiques « sport » et « Euro 2016 » ont été choisies comme fil conducteur du débat sur ces questions. Cette réunion départementale a vocation à mobiliser environ 300 jeunes ligériens. Son organisation repose sur un **partenariat entre les collectivités territoriales, les Francas et la DDCS**.

Mettre en place des stages de remobilisation à l'intention des personnes démunies pour favoriser leur resocialisation, en prenant appui sur la pratique sportive, notamment le football.

- La **ligue de football d'Alsace (LAFA)** organise l'opération « **Un ballon pour l'insertion** » dont l'objectif est la réinsertion sociale et professionnelle de personnes sans domicile fixe ou en grande précarité. Une fois par semaine, elle permet à des hommes inscrits à l'Armée du Salut ou au centre social l'Etage, de bénéficier d'une séquence de mise en tenue sportive (équipements fournis par Décathlon), d'entraînement, douche et repas. Des tournois sont régulièrement mis en place. Dans le cadre du Mois de l'ESS, des rencontres mixtes permettent de développer des contacts avec d'autres types de publics, de créer du lien social.

- À l'occasion de la Coupe du Monde des Sans Abri qui a eu lieu à Rio en septembre 2010, la **DDCS de la Sarthe** a mis en place un **tournoi de football solidaire** : 16 équipes composées de bénéficiaires des services sociaux, de bénévoles et d'agents des services publics se sont affrontés au cours de cette compétition elle aussi intitulée « Un ballon pour l'insertion ».

Emmaüs, les Restos du Cœur, le Secours Catholique et tous les centres d'accueil du Mans s'étaient mobilisés pour cette opération dont les objectifs étaient de valoriser les personnes exclues du système, de resserrer les liens sociaux, de permettre à ces personnes d'oublier le temps d'une journée les difficultés auxquelles elles sont confrontées. De nombreux organismes publics et privés ont participé : l'Amicale française des arbitres de football (AFAF) qui a mis à disposition 7 arbitres, les MMA qui ont financé l'assurance des joueurs, la Croix Rouge qui a mis à disposition 4 secouristes, la préfecture pour les barnums, la ville pour le terrain, le Crédit Agricole qui a donné une aide financière. Le district de la Sarthe de football était également parmi les porteurs de ce projet.

Développer en amont de l'Euro les initiatives qui utilisent les stades pour mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises du bassin d'emploi. Pendant les phases de poules, des opérations de ce type peuvent également avoir lieu aux abords des stades et dans les fan zones.

- **La Ligue de Football Professionnel (LFP), l'Union des Clubs Professionnels de Football (UCPF), la Française des Jeux (FDJ), Pôle Emploi et l'ADIE** portent le programme **Supporters de l'Emploi** : les clubs professionnels adhérant au dispositif organisent la ou les opérations de leur choix avec leurs partenaires sur leur bassin d'emploi. Trois modèles d'action sont proposés : un système de boîte aux lettres dans lesquelles les spectateurs peuvent déposer leur CV les jours de match, un forum de l'emploi mettant directement en relation les partenaires du club avec les demandeurs d'emploi, un système de mini-entretiens d'embauche réalisés grâce à l'identification préalable des postes à pourvoir chez les partenaires du club ou des entretiens entre des porteurs de projets et des conseillers de l'ADIE.

Par exemple, le **FC Sochaux-Montbéliard** organise les « **Rendez-vous Bonal** » pilotés par Pôle Emploi en partenariat avec le club, la Mission Locale de Montbéliard, la Maison de l'Emploi. Les services de l'État ont co-financé cette opération avec Pays de Montbéliard Agglomération. L'objectif est de provoquer la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi de la région, plus particulièrement ceux des quartiers de la politique de la ville.

- L'entreprise de médiation sociale **Nes & Cité** porte l'opération **Jobs & Cité**, qui se déroulera en 2015/2016 dans les stades de l'Euro. Cette opération a pour but d'établir une rencontre entre des candidats issus de la diversité et des entreprises soucieuses d'œuvrer pour l'égalité des chances. Nes & Cité travaille avec la région Rhône-Alpes, Pôle Emploi, A Compétence Egale (association de cabinets de recrutement), l'ADIE, Entrepreneurs dans la Ville (programme d'aide à la création d'entreprise conçu par EMLYON et l'association Sport dans la ville).

Mettre en place des animations, notamment dans les structures départementales ou régionales des fédérations sportives, dans le cadre de projets structurants ou événementiels permettant de développer l'emploi sportif

- Stages à l'intention des étudiants, notamment dans les filières STAPS, pour la mise en place de temps de découverte, d'animation sportive dans les lieux publics, de médiation dans les musées...

La **Faculté des sports de Lille** prévoit de mettre à disposition des structures qui le souhaitent des **étudiants de la filière management**.

La **DDCS Loire** a pour projet d'utiliser les **formations BAPAAT et le BP Sport Co mention foot** pour mettre en place des animations en lien avec l'Euro 2016.

On peut également citer des opérations consistant à solliciter des étudiantes en STAPS pour participer à des initiatives concernant le développement de la pratique féminine.

- La **Ligue de football d'Ile de France** porte, en partenariat avec la DRJSCS, l'opération « **Un club, un emploi** » qui vise à doter chaque club de la région d'un emploi et à professionnaliser les personnes recrutées par la formation à des diplômes du champ jeunesse et sports (BPJEPS sports collectifs). Cette opération est financée sur la part emploi de la dotation CNDS.

La solidarité, notamment entre les générations, autour des valeurs du sport

Mettre en place des activités permettant de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de développer le lien intergénérationnel.

- **L'association Unis-Cité** propose à des **jeunes en Service Civique** de devenir des « **Passeurs de mémoires** » ; leur mission : rendre visite à des personnes âgées dans les maisons de retraite ou à domicile, nouer avec elles des relations de confiance grâce à des animations ou des sorties, recueillir leur mémoire, leurs souvenirs et les valoriser (livre, expo, film, réseaux sociaux...), leur proposer des animations autour du numérique. Outre l'Agence nationale du Service Civique, Malakoff- Médéric est partenaire d'Unis-Cité sur ce programme.
- **L'association MONALISA** (Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées) structure un **réseau de bénévoles** qui réalisent différents types d'actions auprès des personnes âgées : visites de convivialité à domicile ou en EHPAD, activités ou rencontres collectives, projets portés par les personnes âgées elles-mêmes...

Dans le cadre de l'Euro de football, des activités spécifiques destinées à développer du lien intergénérationnel autour du visionnement des matchs, de la sollicitation et la valorisation d'une mémoire sportive fondée sur des objets, des souvenirs racontés et échangés... méritent d'être développées. Dans les clubs sportifs, ces activités peuvent amener à solliciter les anciens de ces clubs, pour des moments de partage avec la jeune génération.

Utiliser l'activité sportive pour créer des temps et des lieux d'échange et de partage entre publics valides et publics en situation de handicap

- En Gironde, le **comité départemental handisport** travaille en étroite collaboration avec le **comité départemental Sport Adapté** afin de mettre en place des **actions de découverte de la pratique sportive associant personnes handicapées et personnes valides**. Le CD handisport envisage de développer une collaboration avec Cap Sciences, sur les nouvelles technologies et les matériaux spécifiques. La DDCS a été sollicitée pour une aide financière à l'achat de fauteuils roulants (possibilité de financement sur les crédits CNDS, « matériel handisport »), ainsi que le conseil général de la Gironde et la ville de Bordeaux.
- Ce type d'action peut également avoir lieu dans le **cadre scolaire** et impliquer des partenariats avec la DSDEN, l'USEP, l'UNSS ou encore les fédérations sportives dans les disciplines concernées.
- Elle peut enfin faire l'objet de **missions de Service Civique** permettant d'impliquer des jeunes volontaires de manière très directe.

Mettre en place des séquences d'animation ponctuelles dans les hôpitaux, des temps collectifs de partage et d'échanges, des temps permettant à de jeunes sportifs des clubs professionnels, notamment de football, de faire des démonstrations de jeux devant les patients.

Organiser des séquences d'animation sportive et/ou de formation (ex : formation à l'arbitrage) à l'intention des personnes détenues, en particulier dans les établissements pénitentiaires pour mineurs et les centres de détention. Ces activités peuvent faire l'objet de missions de Service Civique.

L'**association Foot Citoyen**, partenaire de la PJJ, a initié et réalisé des actions dans les maisons d'arrêt de Saint Etienne La Talaudière, Nice et Villepinte. Autour du football, des **ateliers d'écriture** ont été mis en place, **des expos photos, des tournois, des matchs thématiques**, afin de créer avec les détenus des débats autour de la loi et la règle, les à priori et les discriminations, de poser des passerelles entre dehors et dedans, d'amener les détenus à travailler sur des projets de réinsertion. Au final, ce travail est valorisé par la réalisation de magazines spécifiques.

Développer la pratique sportive féminine, permettre aux femmes d'accéder à des postes à responsabilité dans le sport

Le lien entre sport et culture

Mettre en place des actions d'éducation, d'accompagnement à l'insertion, utilisant le sport et la culture

- La **DDCS de la Loire** a décidé de mettre en évidence une action liée à l'Euro, « **Foot et caméra** », dans le cadre du **Festival départemental cinématographique jeune public « Tête de Mules »** organisé chaque année à l'intention des accueils collectifs de mineurs, qui touche environ 5 500 jeunes issus notamment des quartiers politique de la ville. Cette action a débuté en avril 2015 par :
 - La production d'un film sur la préparation de l'Euro par une équipe de 15 jeunes
 - Une visite du stade Geoffroy Guichard et du musée des Verts
 - Une projection du film « Looking for Eric » suivie d'un débat
 - À partir de septembre 2015 et jusqu'en juin 2016, la production et la projection mensuelles d'un film sur le thème « foot et caméra »
 - La production d'un film dédié à l'événement par un professionnel

Dans cette opération, les partenaires habituels du festival (DDCS, DRAC, ville de Saint-Étienne, conseil général) seront associés aux Francas, l'association 3c, le cinéma Le Méliès et Saint-Étienne Métropole.

- À Paris, l'association **LaToileBlanche** travaille à un projet « **Filmer la ville** », fondé sur la mise en place d'un atelier d'éducation à l'image permettant d'initier un groupe de jeunes en difficulté aux principales étapes de la fabrication d'un film, grâce à l'intervention de professionnels. Cet atelier débouche sur un projet d'insertion professionnelle proposant, en partenariat avec les Missions Locales et les Maisons de l'Emploi, deux parcours d'accompagnement pour les participants de moins de 26 ans : un accompagnement dans les métiers de l'audiovisuel et du cinéma, un accompagnement vers les métiers du patrimoine ou du tourisme-développement. À travers la réalisation de films courts, cette action a également pour ambition de valoriser le patrimoine matériel ou immatériel, notamment récent, du Grand Paris, l'histoire et le patrimoine des quartiers populaire et la diversité culturelle du territoire.

L'association reçoit des aides financières de plusieurs villes d'Île de France, de la communauté d'agglomération Est Ensemble, de la préfecture de Seine Saint Denis. Elle a des conventions notamment avec la Cité de Chaillot, Paris- Musées, le Forum des Images, des salles des réseaux GNCR, AFCAE, Cinémas93...

Son ambition est, à l'horizon de mai 2016, de permettre à toutes les villes partenaires de diffuser sur leur site internet et dans les offices de tourisme les films de la collection, qui constituent autant d'invitations à découvrir Paris autrement.

Mobiliser largement l'ensemble des supports d'actions existants pour diffuser la fête dans les territoires

Il peut s'agir :

- De projets utilisant le **numérique** et les réseaux sociaux, les **cultures urbaines** (sports urbains tels que le foot de rue, graff, danses urbaines, installations...) ou les techniques de l'audiovisuel, du théâtre, de la danse, de la musique... pour permettre aux publics cibles de réaliser des productions valorisées dans le cadre de l'événement. Ces projets peuvent donner lieu à **des missions de Service Civique**.

Parmi les porteurs et/ou partenaires possibles, citons : les DRJSCS et DDCS, les DRAC, les associations à vocation culturelle, les établissements d'enseignement dans le domaine artistique, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les centres sociaux et structures de proximité, les MJC, les collectivités territoriales, l'Agence nationale du Service Civique.

- De projets d'animation tels que matchs d'improvisation, spectacles de rue, spectacles musicaux, de théâtre, de cirque... dans les espaces publics, associant largement la population locale.

La promotion du développement durable au sein des manifestations sportives

Actions visant à garantir une gestion éco-responsable et durable de l'événement. Ces actions peuvent faire l'objet de **missions de Service Civique**.

C'est ainsi que la **Maison écocitoyenne de Bordeaux** va accueillir des **jeunes en Service Civique** chargés de conduire des actions de sensibilisation au tri des déchets générés par l'événement, de valorisation des bonnes pratiques en matière de développement durable, de protection des milieux naturels locaux, de promotion d'une alimentation saine.

Ces actions peuvent également faire des entreprises du champ de l'ESS (Économie sociale et solidaire) des interlocuteurs privilégiés.

ANNEXE 2 : SERVICE CIVIQUE – RÉFÉRENTIEL DE MISSIONS « ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE L'EURO 2016 »

Document élaboré conjointement par l'Agence Nationale du Service Civique et la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs

L'événement que constitue l'Euro 2016 de football donne l'occasion de développer des missions intéressantes de Service Civique à la croisée de plusieurs champs : culture et sport, citoyenneté européenne et sport, sport et santé, sport et environnement notamment à l'attention des jeunes, des publics vulnérables et/ou empêchés, éloignés des sites de matchs, éloignés de la pratique sportive...

Le référentiel ci-après propose une déclinaison du Service Civique dans les thématiques retenues, qui n'ont pas vocation à être exhaustives : il ne s'agit pas de restreindre le champ des missions proposées mais d'illustrer ce qui peut être concrètement mis en œuvre dans le respect des principes du Service Civique.

Ces missions peuvent être portées par tous types d'organismes éligibles à l'agrément au titre du Service Civique, et selon la procédure qui régit habituellement la mise en œuvre du dispositif.

Vous trouverez, en complément du référentiel, un rappel des grands principes qui régissent le Service Civique. Pour aller plus loin, un rapprochement, soit avec l'Agence Nationale du Service Civique pour une action nationale, soit avec les référents locaux du Service Civique dans les DRJSCS (Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) et les DDCS(PP) (Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) si l'action est d'ampleur régionale, départementale ou locale, s'impose.

I – RÉFÉRENTIEL DE MISSIONS

1) Prévention des addictions, nutrition et lutte contre la sédentarité

Il s'agit pour les jeunes en Service Civique de participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions de prévention dans le domaine de la santé, en particulier d'actions les conduisant à intervenir, dans le cadre de l'animation d'un groupe de volontaires et en lien étroit avec des professionnels du domaine, auprès de leurs pairs.

Peuvent être concernées :

- En amont de l'Euro : l'animation de séances d'information dans les établissements scolaires, la création d'outils (affiches par exemple) susceptibles d'être utilisés pendant l'Euro

- Pendant l'Euro : la mise en place de lieux d'information et de prévention sur les « fans zones », la mise en place, l'animation et l'accompagnement de groupes de pairs allant à la rencontre des jeunes les soirs de matchs pour les sensibiliser aux dangers de certaines conduites liées à la fête (alcool, drogues) et les informer sur les précautions nécessaires (sexualité)
- Après l'Euro : l'implication dans des structures pérennes. Ex : Relais santé (Missions locales)

Un exemple de projet : recrutement de jeunes en Service Civique afin d'intervenir avant l'EURO, au sein des 200 sections sportives scolaires d'Aquitaine, pour faire de la sensibilisation sur les risques du dopage et de l'alcool. En outre, ces Services Civiques seront mobilisés pour intervenir en direction d'enfants et de jeunes, dans les territoires prioritaires et auprès de structures de loisirs, sur les thématiques de la nutrition et de la lutte contre la sédentarité. Porteur :

Partenaires et organismes d'appui : collectivités territoriales notamment les villes-hôtes ; associations ; Missions locales (Relais santé), Agences Régionales de Santé (ARS)

2) Développement de l'accès au sport ou à des activités liant sport et culture pour des publics empêchés

Il peut s'agir de concevoir et mettre en place des animations sportives ponctuelles (ex : mise en place de séances de pratiques sportives, de tournois), organiser une socialisation prenant appui sur l'EURO 2016 et visant à associer ces publics à l'événement. Au-delà : utilisation du sport comme outil d'accompagnement dans un processus de réinsertion sociale.

a) Dans les établissements pénitentiaires (en particulier établissements pénitentiaires pour mineurs et centres de détention)

Les actions dans ce domaine exigent un accompagnement renforcé par des professionnels (éducateurs sportifs) compétents pour intervenir auprès de ces publics. Elles peuvent prendre appui sur les conventions signées entre l'Administration Pénitentiaire et 14 fédérations sportives. Les interventions peuvent également être orientées davantage vers le milieu ouvert, notamment en direction des personnes suivies au titre de la probation, et en lien étroit avec la Protection judiciaire de la jeunesse. Malgré la difficulté du sujet, des expériences intéressantes ont d'ores et déjà été développées dans ce domaine.

Peuvent être concernés :

- La participation à la conception et la mise en place d'animations sportives ponctuelles, l'accompagnement de la pratique du football existant spontanément dans ces établissements pénitenciers
- La participation à la réalisation d'un événementiel faisant écho à l'Euro, permettant de rompre la monotonie de l'environnement carcéral et associant des sportifs médiatiques, par exemple un programme « Tour sportif des prisons » pour partager les valeurs du sport
- La participation à la réalisation d'un programme fondé sur un challenge sportif proposé à des détenus dans un but de réinsertion sociale. Ex : projets menés en partenariat entre la Fondation de la Française des Jeux et l'Administration Pénitentiaire (randonnées cyclistes à étapes telles que la Ch'ti-Ventoux, course à pied- Eco-Trail)
- La mise en place d'une mission de Service Civique adaptée à des jeunes sous main de justice et comportant une formation par le sport

b) Dans les établissements de l'action sanitaire et sociale (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale -CHRS, par exemple) et dans les hôpitaux

Peuvent être concernées :

- La conception et la mise en place d'animations sportives ponctuelles auprès des patients dans une perspective de socialisation et de soin
- L'animation de temps collectifs de partage et d'échanges, utilisant la retransmission télévisuelle des matchs, en leur donnant une dimension festive adaptée au cadre et aux patients concernés
- La conception et la mise en place de temps permettant à de jeunes sportifs des clubs professionnels de football de faire des démonstrations de jeux devant les patients, ainsi que l'utilisation de ces temps pour développer des moments festifs, de partage et d'échanges

Pour les actions dans les établissements hospitaliers, l'agrément attribué par l'Agence du Service Civique en décembre 2014 à l'AP-HP constitue un cadre exploitable.

3) Développement d'actions de solidarité intergénérationnelle

Il s'agit d'utiliser l'événement pour créer des moments partagés et du lien social entre jeunes et personnes âgées. L'intervention de jeunes en Service Civique peut consister

à analyser les besoins d'une population sur un territoire donné (prenant en compte la problématique des territoires ruraux), à construire un groupe, un programme et des modalités d'intervention et à réfléchir aux partenariats nécessaires.

Deux possibilités doivent être envisagées :

- Toucher les personnes âgées en établissements
- Toucher les personnes âgées restées chez elles

Un exemple de projet : mise en place par le CG 78 d'un dispositif associant des étudiants pour rendre des visites à des personnes âgées pendant la période estivale (lien avec les coordinations gérontologiques)

Partenaires et organismes d'appui : associations, collectivités territoriales, réseau MONALISA (certains territoires témoins recoupent ceux des villes-hôtes notamment les départements de Gironde et du Nord)

4) Association des publics en situation de handicap à la fête sportive

Peuvent être concernées :

- L'organisation de séquences de découverte du foot-fauteuil pour des publics ciblés, par exemple les enfants dans les écoles ou les centres de loisirs
- Avant, pendant et après l'EURO : l'organisation de rencontres sportives entre personnes valides et personnes en situation de handicap (ex : tournois pendant l'EURO 2016)
- Pendant l'EURO : la facilitation de l'accès des personnes handicapées aux matchs et aux fans-zones

Partenaires et organismes d'appui : la Fédération Française de Sport Adapté et la Fédération Française de Handisport qui sont agréées au titre du Service Civique, les fédérations sportives, notamment la FFF, les collectivités locales

5) Association des publics ayant moins d'opportunités (quartiers politique de la ville/ territoires ruraux) à la fête sportive

Peuvent être concernées :

- La conception et la mise en place d'animations sportives à l'intention de ces publics dans leurs lieux de vie (pied des immeubles par exemple), l'organisation de tournois en écho au championnat. Il sera utile de réfléchir en même temps aux prolongements possibles pour ancrer l'action dans une pratique sportive régulière (lien avec les clubs)
- La mise en place d'actions de formation de jeunes à l'arbitrage de matchs de football
- L'organisation d'actions utilisant le lien entre sport et culture. Ex : réalisation de photos, d'affiches, de chants, de productions écrites, reportages. Il sera utile de travailler sur la valorisation des productions pendant l'Euro.

6) Développement des échanges inter culturels

Il s'agit de sensibiliser les publics retenus aux autres cultures européennes, par exemple en organisant des « cafés de langues », des temps de rencontre entre supporters français et supporters étrangers...

Un exemple de projet : Ambassadeur des valeurs européennes, projet porté par la Maison de l'Europe de Bordeaux. Après un temps de formation, 30 jeunes en Service Civique, qui seront en binôme avec 30 jeunes étrangers en Service Volontaire Européen (SVE), se déplaceront dans les structures de loisirs de l'agglomération bordelaise pour sensibiliser sous forme ludique aux valeurs de l'Europe. Ils seront également chargés de faire découvrir aux enfants et aux jeunes les pays accueillis en France à l'occasion de l'EURO et de conduire des animations auprès de structures d'animation, résidences de personnes âgées, ainsi que dans l'espace public (marchés, «fan zone»)

7) Actions alliant sport et culture

Il s'agit de mettre en place des ateliers ou actions de médiation alliant sport et culture, en partenariat avec les grandes institutions culturelles (musées, opéras, salles de concerts).

L'action des volontaires dans ce domaine peut avoir pour objet de favoriser la mixité et la cohésion des publics autour de l'événement sportif mais aussi autour des programmations culturelles mises en place à cette occasion, afin de favoriser l'accès des supporters à la culture ou de sensibiliser les habitants à priori non intéressés par l'Euro à la pratique sportive.

Un projet de ce type est en cours de finalisation à Bordeaux : l'Euro 2016 sera l'occasion de consolider les missions de médiation culturelle déjà menées dans les musées de la ville et autres institutions et associations culturelles, en développant des animations en lien avec le sport.

8) Pratiques numériques et activités scientifiques

L'EURO est une occasion de développer des actions d'éducation aux pratiques numériques et d'initier des enfants et des jeunes, avec le sport comme accroche, à de nouvelles pratiques techniques et scientifiques.

Exemple de projet : Mise en place d'ateliers et laboratoires permettant la fabrication de matériaux (maillots, ballons) intelligents, ou travail sur le matériel sportif mis à disposition des personnes handicapées. Porteur : association Cap-sciences dédiée aux actions d'éducation scientifique et technique en Aquitaine, à travers son Fab-lab. La tête de réseau régionale en matière d'éducation aux pratiques numériques, Médias-Cité, pourrait être mobilisée à cette occasion.

9) Mise en œuvre d'actions autour du développement durable

Des missions de service civique pourront permettre aux volontaires de mener des actions de sensibilisation au tri des déchets générés par l'événement, des actions de valorisation des bonnes pratiques en matière de développement durable, de valorisation et de protection des milieux naturels locaux, de promotion de l'alimentation santé.

II - RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES RÉGISSANT LE SERVICE CIVIQUE

1) Qu'est-ce que le Service Civique ?

Créé en mars 2010, le Service Civique a pour objectif de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Concrètement, il s'agit :

- d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État de 467,34 €, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil de 106,31 €
- et ouvrant droit à une protection sociale complète

2) Quelles sont les missions pouvant être confiées à des volontaires en Service Civique ?

Une mission complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires et des bénévoles.

Les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service Civique doivent permettre **d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population**, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par vos salariés, agents, stagiaires et/ou bénévoles à la population.

À ce titre :

- Le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme ; la mission confiée au volontaire doit s'inscrire dans un cadre d'action distinct des activités quotidiennes de la structure qui l'accueille. Il ne peut donc pas être confié

à des volontaires des missions d'administration générale, de direction ou de coordination technique, qui sont normalement exercées par des permanents, salariés ou bénévoles.

- Le volontaire ne doit pas exercer de tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de la structure (secrétariat, standard, gestion de l'informatique ou des ressources humaines, etc.). Les tâches administratives et logistiques réalisées par le volontaire ne doivent l'être qu'au seul service de la mission qui lui est confiée, dans le cadre du projet spécifique auquel il participe ou qu'il a initié.

En termes de statut, les volontaires en Service Civique relèvent d'un statut juridique à part, défini dans le code du service national. Le code du travail ne s'applique donc pas aux volontaires en Service Civique.

En particulier, l'article L. 120-7 du code du service national dispose que le contrat de Service Civique organise une **collaboration** exclusive de tout lien de subordination entre le volontaire et l'organisme qui l'accueille, à la différence d'un contrat de travail. À ce titre, dans le cadre d'une mission de Service Civique, la mission confiée au volontaire doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies ; le volontaire doit donc pouvoir être force de proposition pour atteindre l'objectif d'intérêt général de sa mission ; pour autant, la position du volontaire ne doit pas être celle d'un intervenant livré à lui-même, et le volontaire est soumis aux règles de service imposées par le cadre dans lequel il intervient : le volontaire doit notamment respecter les règles de sécurité s'appliquant dans l'organisme qui l'accueille, et est tenu à la discrétion pour les faits et informations dont elle a connaissance dans l'exercice de sa mission.

Par ailleurs, les missions confiées au volontaire ne doivent pas avoir été exercées par un salarié ou un agent public de la structure d'accueil moins d'un an avant la signature du contrat de Service Civique.

Les missions de Service Civique doivent ainsi respecter 3 grands principes :

- Non substitution

- Les missions des volontaires doivent être complémentaires de l'activité des salariés et bénévoles des structures qui les accueillent sans s'y substituer
- Le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme, la mission confiée au volontaire doit s'inscrire dans un cadre d'action distinct des activités quotidiennes de la structure qui l'accueille
- Les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes

- Accessibilité

- Le contenu des missions doit être défini de manière à les rendre accessibles à tous les jeunes
- Des pré-requis en termes de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles préalables ne peuvent être exigés

- Mixité

- Le Service Civique doit être un vecteur de lien social, qui permette au volontaire de vivre et d'offrir une expérience de mixité sociale
- Les volontaires doivent essentiellement assurer des fonctions d'accompagnateur, d'ambassadeur ou de médiateur accomplissant des tâches de sensibilisation, de pédagogie, d'accompagnement ou d'écoute
- Ces tâches doivent être principalement réalisées sur le terrain et au contact du public auquel s'adresse l'organisme d'accueil

3) Comment accueillir un volontaire en Service Civique ?

Un **agrément** est requis pour accueillir des personnes volontaires en Service Civique. L'agrément est délivré par l'Agence du Service Civique pour les organismes exerçant une activité à vocation nationale et par ses délégués territoriaux pour les organismes exerçant une activité à l'échelle locale.

L'INTERMÉDIATION

L'intermédiation via l'agrément d'un organisme déjà agréé peut être mise en œuvre au bénéfice d'autres associations, de collectivités ou d'opérateurs publics désireux d'accueillir des volontaires pour la première fois. L'intermédiation ouvre ainsi la possibilité à des organismes de découvrir le dispositif du service civique, d'accueillir plus facilement des volontaires, par exemple pour de courtes périodes, et peut permettre aux volontaires d'accomplir des missions de nature différente au cours d'une même période de volontariat. L'organisme portant l'agrément est responsable au regard des conditions de son agrément du respect par l'organisme tiers non-agréé des conditions d'accueil, de tutorat et de formation des volontaires qui accomplissent auprès de lui leur Service Civique.

Le dossier de demande d'agrément et les coordonnées des référents locaux du Service Civique en régions et de l'Agence du Service Civique sont disponibles sur le site www.service-civique.gouv.fr